

## **Appel : JOP2024, des jeux pour l'EPS et le sport en France**

La France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024. Ces jeux doivent avoir un impact sur la démocratisation de l'activité physique et sportive pour construire une nation de sportifs et de sportives. Il s'agit de répondre à l'enjeu démocratique, social, culturel et de santé publique auquel cet événement doit participer.

Qu'elles soient sportives ou artistiques, les pratiques physiques, quand elles ne sont pas pilotées par la marchandisation et/ou instrumentalisées politiquement, représentent une importante source d'émancipation, de rencontres, de fraternité, de dépassement de soi et d'apprentissage de la solidarité.

Malheureusement, la baisse des pratiques, notamment chez les jeunes, est un fait reconnu. De nombreuses études montrent les pertes de capacités physiques des jeunes générations et le développement de la sédentarité. Par ailleurs, l'accès à la pratique physique et sportive reste très inégalitaire socialement, mais aussi entre femmes et hommes, entre les territoires. Le droit à l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap n'est toujours pas suffisamment effectif.

L'École est un des premiers lieux où tout peut commencer. C'est le seul lieu où, en EPS, l'ensemble de la jeunesse est touchée. Le développement du sport scolaire, l'augmentation des horaires d'EPS et sa place aux examens, sont les premières mesures nécessaires pour la construction d'une jeunesse plus sportive. Ces mesures doivent, dans une optique de construction d'un continuum, s'accompagner d'un vaste plan de développement des clubs et associations et d'un projet de loi d'orientation et de programmation tournés vers le sport pour toutes et tous.

C'est pourquoi l'ensemble des organisations présentes aux états généraux de l'EPS proposent les mesures suivantes pour un réel héritage des JOP2024 :

1. Mettre en œuvre un plan national de construction et de rénovation des équipements sportifs dédiés, à la fois, à l'EPS, au sport scolaire et à la pratique fédérale.
2. Proposer une épreuve d'EPS au DNB et doubler le coefficient de l'épreuve EPS au BAC.
3. Porter les horaires obligatoires de l'EPS à 4 h pour tous·tes les élèves sur l'ensemble de la scolarité, en portant une attention particulière à l'inclusion de tous les élèves.
4. Créer une section sportive scolaire ou une option EPS dans chaque établissement pour travailler en lien avec les clubs et associations.
5. Réformer la formation initiale en renforçant fortement l'étude pratique et théorique des APSA.
6. Créer une « Unité d'enseignement » obligatoire à un moment du cycle licence pour l'ensemble des universités.